

Projet d'Appui au système des filets Sociaux II

Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement de l'auditeur externe du PASyFIS II pour les exercices 2020, 2021, 2022

1. CONTEXTE

La République Islamique de Mauritanie a reçu un don de l'Association Internationale pour le Développement (Don IDA N°D5680-MR) pour financer le Projet d'Appui au système de Filets Sociaux (PASyFIS II) et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du contrat de service de consultant (**Auditeur externe pour les exercices 2020, 2021, 2022**)

2. OBJECTIFS DE L'AUDIT

Le PASyFIS II souhaite à travers cette mission, l'expression d'une assurance sur la régularité et la sincérité des états financiers de chaque exercice comptable établis à la fin de chaque exercice sur la base des dispositions du Plan Comptable Mauritanien actuellement en vigueur. Elle a aussi pour but la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Formuler une opinion motivée sur l'éligibilité des dépenses payées et portées au niveau des états certifiés et leur conformité avec les documents du Projet ainsi que les bonnes pratiques de gestion. En d'autre terme se prononcer sur le fait que les ressources mises à la disposition du PASyFIS II ont été utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.
- Formuler une opinion motivée que les comptes spéciaux fonctionnent conformément aux dispositions de l'accord de dons ainsi que l'exactitude de leurs états des reconstitutions.
- Formuler une opinion motivée sur la cohérence des montants décaissés et comptabilisés par le Projet au titre de la réalisation de l'activité des transferts monétaires « Cash transferts » avec les données communiquées au niveau des rapports de l'opérateur de paiement
- Formuler une opinion motivée portant sur l'évaluation du système de contrôle interne, leur adaptation au contexte du Projet, ainsi que leur capacité à faire face à la prévention et à la détection des risques découlant de la réalisation des différentes activités du Projet.

3. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable, indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes, d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC ou la FIDEF, et ayant une expérience confirmée en audit financiers des comptes des programmes de développement notamment les programmes financés par la Banque Mondiale.

Le personnel chargé de l'audit doit avoir une expérience dans les domaines de l'audit des programmes financés par la Banque Mondiale ou les autres partenaires au Développement.

Les cabinets de consultants intéressés, éligibles, doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission d'un tableau indiquant leurs références pertinentes : pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, préciser l'intitulé de la mission, son montant en US\$, l'adresse complète du bénéficiaire et la période d'exécution de la mission, la nature des travaux effectués ainsi qu'une copie de l'attestation de services fait.

Le coordinateur national du PASyFIS II invite les cabinets de consultants éligibles à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations.

4. PROCEDURE DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné par la méthode « Sélection au Moindre Cout » en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, publiées par la Banque en 2016.

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus seront évalués suivant la grille de notation suivante :

Pour être présélectionné le cabinet devra obtenir une note minimale de 40/50

Critère de notation	Note Max
Expérience générale en audit comptable et financier (2 points pour chaque mission)	10
Expérience en audit financier des projets financés par la Banque mondiale (5 points pour chaque mission)	20
Expérience spécifique en audit financier des projets de développement (UE, BAD ..), (5 points pour chaque mission)	15
Expérience spécifique en audit financier des projets de filets sociaux, (5 points pour chaque mission)	5

5. DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir sous pli fermé en (02) deux exemplaires au plus tard le mardi 27 octobre 2020 à 12 H00, heure locale. L'adresse à laquelle seront adressées les manifestations d'intérêt est la suivante : À L'attention de Monsieur : LE PRESIDENT DE LA COMMISSION INTERNE DES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE DE LA DELEGATION GENERALE TAAZOUR au ZRC N°420 Nouakchott –Mauritanie.